



Année universitaire 2023 - 2024

**CONTRAT PÉDAGOGIQUE
ÉTUDIANT AVEC UN STATUT « SALARIÉ » / « ENGAGÉ » / « HANDICAPÉ »
- MASTER 2 MEEF -**

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Mme CHAULET (eve.chaulet@umontpellier.fr) au plus tard le 22 janvier 2024

NOM : **PRÉNOM :**

Téléphone :

UE	SEMESTRE 4 MEEF	Responsables	Continu CC
UE 4.1*	Enjeux socio historiques*	<u>F. Charpier</u>	<u>Évaluation uniquement en CC *</u>
UE 4.2*	Stratégie pédagogique et didactique*	<u>P-H Fagot</u>	<u>Évaluation uniquement en CC *</u>
UE 4.3*	Stage et analyse de pratiques professionnelles	M. Dunoyer	VOIR avec FDE
UE 4.4*	Maitrise disciplinaire et didactique des APSA*	<u>C-H Laurens</u>	<u>Évaluation uniquement en CC *</u>
UE 4.6	Tronc commun	FDE	VOIR avec FDE

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le 22 janvier 2024 à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :